

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS DE SEJOUR

Tout client ou visiteur doit se conformer au règlement intérieur affiché à l'entrée du camping.

Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucun cas prolonger l'occupation des lieux à l'issue du séjour.

Toute location est nominative et ne peut être cédée ou louée à plus de 4 à 6 personnes.

Un seul véhicule par emplacement est autorisé. Des parkings extérieurs sont à disposition. La vitesse est limitée à 10 km/h. Les barrières sont fermées entre 22h30 et 7h45. Toute circulation est interdite durant cette période.

Les visiteurs devront être déclarés à leur arrivée et pourront être admis après autorisation des gérants et demeurent sous la responsabilité du locataire. Ils sont tenus d'une redevance par visiteur.

Le camping n'est pas responsable des dommages ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des locataires ou aux dommages causés à des tiers (responsabilité civile obligatoire).

Une caution de garantie de 200 euros (éventuels dommages causés au locatif) sera demandée à l'arrivée et restituée après le départ. Le locataire dispose d'un délai de 24 heures après l'arrivée pour signaler un inventaire incomplet ou toute autre anomalie. Une caution de 60 euros sera également demandée à l'arrivée et restituée après le départ si le logement est remis dans l'état de propreté dans lequel il a été confié.

L'état des lieux se fera le dernier jour entre 8h00 et 10h00. Si l'inventaire ne peut être effectué pour cause de départ avant l'horaire prévu, la caution sera conservée et renvoyée par courrier après inventaire par le propriétaire, déduction faite des éventuels frais.

Les chiens 1ère et 2ème catégorie ou de plus de 25kg sont interdits. Un seul animal par emplacement ou location. L'animal doit être tatoué et vacciné. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse et ne pas être laissés seuls. Aucune déjection canine dans l'enceinte du camping ne serait tolérée.

Les gérants se réservent le droit de mettre fin au séjour sans préavis ni remboursement aux personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur ou qui auraient donné de fausses informations.

RÉSERVATION

La réservation sera effective dès réception du contrat signé par le locataire, accompagné du règlement des arrhes (30% du séjour en chalet ou mobil home ou

80 euros d'arrhes forfaitaires pour les emplacements camping). Une lettre ou un mail de confirmation sera adressé en retour.

Toute réservation validée sur le site internet sera ferme et définitive après confirmation par mail. Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du code de la consommation). Toutefois le camping se réserve la faculté d'infirmier la réservation dans un délai de 72 heures à compter de la validation de la réservation sur le site internet. Dans ce cas, les sommes versées seraient intégralement remboursées.

Le solde du séjour en chalet et mobil-home sera à verser au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. En cas de réservation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement serait exigée à la réservation.

HORAIRES

La réception est ouverte de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 20h00 en Juillet et Août. En dehors de cette période, la réception est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30.

Les heures d'arrivée et de départ sont :

- Emplacements camping : de 12h00 à 14h00. Hors saison cette clause peut-être élargie.
- Étape camping-car, à partir de 18h et départ impératif avant 10h00.
- Location mobil homes et chalets, à partir de 16h00 et départ avant 10h00. Hors saison cette clause peut être élargie sur demande préalable. En haute saison les arrivées ont lieu le samedi et le dimanche.

Tout retard d'arrivée doit être signalé sinon la réservation serait considérée annulée dès le lendemain 12h00.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de séjour, les sommes versées restent acquises au camping. Aucun remboursement ne sera accordé pour un séjour écourté.

Il est vivement conseillé de souscrire à **L'ASSURANCE ANNULATION** que nous proposons.

MODE DE REGLEMENTS

Espèces, carte bancaire, chèque, chèques vacances et virement bancaire.

MEDIATION A LA CONSOMMATION Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut choisir sont les suivantes : Médicys, 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS www.medicys.fr Tel : 01 49 70 15 93 Courriel : contact@medicys.fr ».